



12

13

14

15

**LE GROUPE  
ÉCOLOGISTE  
DU SÉNAT**

**Bilan 2013/14**



Groupe écologiste du Sénat

## SECRETARIAT DU GROUPE

15 rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 06

[www.ecologistes-senat.fr](http://www.ecologistes-senat.fr)

**Fiona TEXEIRE** / 01 42 34 48 87  
Secrétaire Générale  
[f.texeire@eelv.senat.fr](mailto:f.texeire@eelv.senat.fr)

**Frédéric NÉVOT** / 01 42 34 44 36  
Secrétaire  
[f.nevot@eelv.senat.fr](mailto:f.nevot@eelv.senat.fr)

**Nicolas JOUVE** / 01 42 34 48 86  
Conseiller pour les affaires  
budgétaires, économiques  
et financières  
[n.jouve@eelv.senat.fr](mailto:n.jouve@eelv.senat.fr)

**Jean-Marie BOUGUEN** / 01 42 34 48 89  
Conseiller pour la presse  
et la communication  
[jm.bouguen@eelv.senat.fr](mailto:jm.bouguen@eelv.senat.fr)

**Directeur de la publication**  
Jean-Vincent Placé

**Coordination** Jean-Marie Bouguen

**Conception** Toomak

**Impression** Presse Pluriel

**Ont participé à ce numéro**  
toutes et tous

**Remerciements** V. Léglise, P. Noisette,  
S. Cabantous, E. Orvain, C. Grange,  
M. Oslati, M. Dussud, F. Laval, L. Collin

## SOMMAIRE

- 4 LA LIBERTÉ POUR RAISON MÉDICALE  
POUR LES PRÉSUMÉS INNOCENTS  
INCARCÉRÉS
- 5 LOREM IPSUM LOREM IPSUM LOREM  
IPSUM
- 6 AGROÉCOLOGIE LES GERMES  
DE LA TRANSITION
- 7 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
DES ENGAGEMENTS SOLIDES  
QUI DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉS
- 8 ACCÈS AUX SOINS :  
IL Y A URGENCE !
- 9 RÉFORME DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE
- 10 REFONDER LE DROIT  
À L'INFORMATION PUBLIQUE  
À L'HEURE DU NUMÉRIQUE
- 11 FRAGILE DÉMOCRATIE  
VERS LE NON-CUMUL DES MANDATS
- 12 DE L'ARCTIQUE AU CLIMAT
- 13 LA GREEN DEFENSE À LA CROISÉE  
DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA DÉFENSE
- 14 BRAS DE FER SUR LE BUDGET
- 15 UNE ANNÉE PARLEMENTAIRE  
AU SERVICE DES DROITS  
DES FEMMES



### Corinne BOUCHOUX

**Maine et Loire**  
page 10

Membre de la Commission  
de la Culture  
Secrétaire du groupe écologiste  
Secrétaire de la Commission  
pour le contrôle de l'application  
des lois  
01 42 34 31 06  
[c.bouchoux@senat.fr](mailto:c.bouchoux@senat.fr)  
[corinnebouchoux.eelv.fr](mailto:corinnebouchoux.eelv.fr)

**Équipe**  
Zahra Aitzegagh  
Hélène Bieri

**Permanence  
parlementaire**  
19 rue Chateaugontier  
49100 ANGERS  
02 41 72 82 22

### Joël LABBÉ

**Morbihan**  
page 6

Vice-Président de  
la Commission des Affaires  
économiques  
01 42 34 27 96  
[j.labbe@senat.fr](mailto:j.labbe@senat.fr)  
[joellabbe.eelv.fr](mailto:joellabbe.eelv.fr)

**Équipe**  
Aurélien Vernet  
Karine Grosjean  
Sylvie Valet

**Permanence  
parlementaire**  
7 rue des Lavandières  
56250 SAINT-NOLFF  
02 97 48 42 54

### Marie-Christine BLANDIN

**Nord**  
page 11

Présidente de  
la Commission de la Culture,  
de l'Éducation  
et de la Communication  
Vice-Présidente  
du groupe écologiste  
[mc.blandin@senat.fr](mailto:mc.blandin@senat.fr)  
[mariechristineblandin.eelv.fr](mailto:mariechristineblandin.eelv.fr)

**Équipe**  
Romain Poujol  
Mathilde Steinauer  
Valérie Spender

**Permanence  
parlementaire**  
130 rue du Faubourg  
de Douai, 59000 LILLE  
03 20 09 72 64  
[mcblandin@nordnet.fr](mailto:mcblandin@nordnet.fr)

### Jean-Vincent PLACÉ

**Essonne**  
page 14

Président du groupe écologiste  
Membre de la Commission  
Finances  
01 42 34 48 37  
[jv.place@senat.fr](mailto:jv.place@senat.fr)  
[jeanvincentplace.eelv.fr](mailto:jeanvincentplace.eelv.fr)

**Équipe**  
Brice Chedebois  
Morgane Dussud  
Laure Lechatellier

### Esther BENBASSA

**Val-de-Marne**  
page 15

Vice-Présidente de  
la Commission des Lois  
01 42 34 48 42  
[e.benbassa@senat.fr](mailto:e.benbassa@senat.fr)  
[estherbenbassa.eelv.fr](mailto:estherbenbassa.eelv.fr)

**Équipe**  
Marie Samson  
Benoît Rudinger  
Vincent Petit

**Permanence  
parlementaire**  
10 avenue Paul Doumer  
94110 ARCUEIL  
07 78 87 10 95

L'année qui vient de s'écouler aura apporté son lot de bouleversements.

## ÉDITO

Le dernier remaniement, outre la sortie des écologistes du gouvernement, a eu une conséquence directe pour le Groupe écologiste du Sénat : le départ de Hélène Lipietz et Kalliopi Ango Ela, entrées au Palais du Luxembourg lors de la nomination de (respectivement) Nicole Bricq et Hélène Conway au sein du gouvernement Ayrault. L'occasion de rendre hommage au travail de deux Sénatrices qui auront enrichi le Groupe de leur énergie, de leur talent, de leur vision.

Vu de l'intérieur, le Sénat fait figure d'exception. Il n'est jamais de majorité acquise sans faire l'effort de conquérir des majorités d'idées. C'est dans ce cadre que le Groupe a arraché des victoires, essuyé des défaites. Au compte des victoires, citons la loi Labbé contre les pesticides (décret du 6 février 2014) et l'adoption de haute lutte de la loi sur les ondes, venue par l'Assemblée et portée par Laurence

Abeille. Ces quelques lignes ne me permettent pas de faire l'inventaire de nos combats. Les pages qui suivent vous en donneront un aperçu plus fidèle.

À la rentrée de septembre, un renouvellement de l'hémicycle par moitié aura lieu. Il ne concerne aucun de nos membres ; le Groupe écologiste n'est donc pas menacé. Toutefois, des bruits se font entendre sur un basculement à droite, que la mathématique semble conforter. Mais la politique emprunte parfois d'autres voies que la logique. En tout état de cause, quelque soit le résultat de septembre et quelle que sera la configuration politique des mois à venir, le Groupe écologiste du Sénat confortera sa position de formation soudée capable d'obtenir des avancées, de faire entendre ses idées, capable de négocier, de proposer et, le cas échéant, de s'opposer.

Bonne lecture,

**Jean-Vincent PLACÉ**  
Président du groupe



**Aline ARCHIMBAUD**  
Seine-Saint-Denis  
page 8

Secrétaire de la Commission des Affaires sociales  
01 42 34 30 63  
a.archimbaud@senat.fr  
alinearchimbaud.eelv.fr

**Équipe**  
Marine Tondelier  
Anaïs Dubreucq-Le Bouffant  
Adriane Dubois

**Permanence parlementaire**  
175, avenue Jean Jaurès  
93000 BOBIGNY  
01 48 95 49 90

**Jean DESESSARD**  
Paris  
page 9

Secrétaire du Sénat  
Trésorier du groupe écologiste  
Membre de la Commission des Affaires sociales  
01 42 34 34 43  
j.desessard@senat.fr  
desessard-senateur.org

**Équipe**  
Camille Fortin  
Max Artaz  
Sylvaine Noël

**Ronan DANTEC**  
Loire-Atlantique  
page 7

Vice-Président de la Commission du Développement durable, des Infrastructures, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire  
01 42 34 48 67  
r.dantec@senat.fr  
www.ronandantec.fr

**Équipe**  
Julie Maridet  
Bérengère Batiot  
Pierre Gressant  
**Permanence parlementaire**  
58 rue Fourré  
44000 NANTES  
02 40 74 60 34

**Leïla AÏCHI**  
Paris  
page 13

Secrétaire de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées  
01 42 34 45 60  
l.aichi@senat.fr  
leilaaichi.eelv.fr

**Équipe**  
Nadir Saïfi  
Marion François

**André GATTOLIN**  
Hauts-de-Seine  
page 12

Secrétaire de la Commission des Affaires européennes  
Membre de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication  
01 42 34 48 52  
a.gattolin@senat.fr  
andregattolin.eelv.fr

**Équipe**  
Lucas Surel  
Dan Lert  
Alain Mathioudakis

# LA LIBERTÉ POUR RAISON MÉDICALE POUR LES PRÉSUMÉS INNOCENTS INCARCÉRÉS

Exercer comme avocate permet parfois, souvent, d'éprouver les insuffisances de la loi. J'ai eu l'occasion de défendre un prévenu aveugle (ou presque), qui ne pouvait se déplacer sans canne blanche, canne interdite durant sa détention à Fresnes.

Arpenter ces longs couloirs, pour lui, c'était errer dans un labyrinthe plongé dans l'obscurité. A bout de nerfs, il s'énervait et j'étais régulièrement amenée à le défendre au prétoire. Étrange paradoxe, un prévenu, c'est-à-dire un présumé innocent, dispose de moins de droits pour obtenir une liberté pour raisons médicales qu'un coupable. J'ai donc défendu au Sénat une proposition de loi, inspirée, rédigée, corrigée par des juristes, par mes collègues. Le but ? Créer un dispositif de suspension de détention provisoire pour motif d'ordre médical des prisonniers non jugés, ou plus précisément : « introduire dans le code de procédure pénale une procédure de suspension de détention provisoire, calquée dans ses modalités sur la procédure de suspension de peine (...) fondée sur des expertises médicales concordantes et concluant à l'impossible du maintien en détention ».

Il n'est ni digne, ni humain, de retenir en détention des personnes qui doivent bénéficier de soins. J'ai aussi rappelé en hémicycle l'exemple de mon client qui souffrait de violentes migraines. « Choc carcéral » disait-on. Il aura fallu qu'il se cogne la tête contre les murs au bout de quinze jours de détention pour qu'une IRM soit effectuée, révélant une tumeur au cerveau. Il est mort deux mois après, sans être libéré.



© Perline Moissette

## DÉCEMBRE 2013

HÉLÈNE LIPIETZ  
REÇOIT LES CHIENS  
ET LEURS MAÎTRES  
ET MAÎTRESSES DE  
L'ASSOCIATION  
NATIONALE DES  
MAÎTRES CHIENS  
GUIDES D'AVEUGLES  
(ANMCGA).

## UNE PREMIÈRE ÉTAPE

Certes, des arrêts de 2003 et 2009 de la Cour de cassation a jugé que, dans le silence de la loi, un état de santé incompatible avec la détention pouvait motiver une remise en liberté. La pression de la Cour européenne des droits de l'homme va aussi dans le sens de ce texte. Mais il m'a semblé légitime que ce soit la loi, et non la jurisprudence, qui réaffirme cette évidence : un présumé innocent malade a les mêmes droits qu'un coupable malade, car il a la même dignité.

Cette proposition de loi, attendue depuis longtemps, a été adoptée à l'unanimité sous les applaudissements.

C'est une première étape vers une meilleure reconnaissance des droits des malades en prison. Elle permettra en outre d'assurer la conformité du droit français avec nos engagements européens. Le Groupe écologiste du Sénat, restant à l'écoute de la société civile, entend continuer dans cette voie et contribuer à une plus grande effectivité des droits des personnes détenues, même si ce n'est pas dans l'air du temps.

Hélène Lipietz



© Alain Blanc

Hélène  
LIPIETZ

Cette année fut riche en textes pour la commission des lois, même si j'ai l'impression d'avoir fait du surplace puisque nos amendements de suppression des départements et mon discours sur la fusion des régions furent balayés comme fêtu de paille - « écologistes irréalistes » que nous étions...

Les procédures de révision et de réexamen des condamnations pénales ou la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité sont autant de lois qui grandissent la République, certainement plus

que la loi sur la transparence de la vie publique particulièrement opaque. J'ai rappelé que la politique et la loi étaient faites d'abord pour les citoyens citoyennes, au service de la démocratie, que ce soit pour les métropoles, le vote blanc ou le pseudo referendum d'origine partagée (article 11 constitution). Démocratie qui me l'a bien rendu : un bonnet de Marianne m'a été décerné pour une note sur les droits de l'opposition et la séparation des pouvoirs au sein des collectivités. Durant ces

22 mois, j'ai essayé de porter haut et fort le point de vue écologiste, notre projet de société, nos valeurs humanistes, la solidarité nécessaire à l'équilibre de notre société, notre attachement à l'approfondissement des pratiques démocratiques, la nécessité de retrouver la confiance des citoyens dans leurs élites politiques, une vision d'avenir que mes collègues restant au Sénat poursuivront.

helene.lipietz.fr

# Kalliopi ANGO ELA



Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed dapibus imperdiet dolor, molestie congue eros. Sed feugiat, sem venenatis gravida sagittis, tortor lorem ultricies ipsum, in hendrerit justo sapien eu lectus. Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Curabitur euismod porttitor bibendum. Sed dapibus neque id nibh pellentesque, at iaculis enim varius. Phasellus

sit amet tellus eget odio aliquet tristique iaculis nec libero. Pellentesque in mattis erat, sit amet accumsan augue. Nam fringilla quam nec justo tincidunt, vitae pellentesque tortor eleifend. Met, consectetur adipiscing elit. Sed dapibus imperdiet dolor, molestie congue eros. Sed feugiat, sem venenatis gravida sagittis, tortor lorem ultricies ipsum, in hendrerit justo sapien eu lectus. Pellentesque habitant morbi

tristiques ac turpis egestas. Curabitur euismod porttitor bibendum. Sed dapibus neque id nibh pellentesque, at iaculis enim varius. Phasellus sit amet tellus eget odio aliquet tristique iaculis nec libero. Pellentesque in mattis erat, sit amet accumsan augue. Nam fringilla quam nec justo tin Morbi sodales dolor ut lectus sceleris

[kalliopiangoela.eelv.fr](http://kalliopiangoela.eelv.fr)

## LOREM IPSUM LOREM IPSUM LOREM

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Praesent vitae cursus leo. Phasellus bibendum porta tincidunt. Curabitur dignissim viverra eleifend. Curabitur eleifend purus in augue vulputate viverra. Morbi lobortis turpis non

ante dignissim fermentum id nec purus. Fusce dignissim purus non lorem bibendum tempor vel non erat. Sed et faucibus ipsum, ac pretium est. Suspendisse sollicitudin neque a mi aliquet laoreet. Duis ut nisl tempor, gravida dui lacinia, mattis nisl. Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae;

auris imperdiet et diam eget fringilla. Phasellus nisi erat, tincidunt sed ornare ut, luctus non augue. Praesent luctus felis purus, ut faucibus orci dignissim quis. Nam dapibus, turpis vel iaculis auctor, risus arcu iaculis nisi, sed feugiat magna eros quis augue. Praesent venenatis aliquet ipsum, nec ullamcorper orci fermentum vel. Quisque eu condimentum quam, vitae tristique elit. Sed euismod semper egestas. Pellentesque vitae pellentesque sem. Phasellus ullamcorper, mi quis dignissim vestibulum, dolor felis luctus ipsum, ac aliquet nulla tellus id ligula. semper quis orci eget, iaculis tristique sem. Sed id faci

### ALIQAM SED ERAT LACUS. M

In laoreet odio eget egestas laoreet. Integer lorem nisl, semper quis orci eget, iaculis tristique sem. Sed id facilisis leo. Ut iaculis leo quis elit semper, imperdiet blandit leo pretium. Aenean tincidunt at neque eget lobortis. Vestibulum mattis convallis urna et hendrerit. Etiam non odio et felis vestibulum faucibus. Sed at arcu hendrerit, tempor nulla nec, dapibus lorem. Ut et augue ac ligula mattis posuere vitae vitae leo. Quisque dictum a velit sed consectetur. Etiam in auctor dui, a aliquam turpis. Quisque ultrices malesuada eros, in lobortis sem



© Institut Français de Douala

#### AVRIL 2014

VISITE À L'INSTITUT  
FRANÇAIS À DOUALA  
AU CAMEROUN DIDIER  
SCHAUB, CONSEILLER  
À L'ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRAN-  
GER (AFE), AÏDA SY  
WONYU, DIRECTRICE DE  
L'INSTITUT FRANÇAIS  
DE DOUALA, KALLIOP  
ANGO ELA, SÉNATRICE  
REPRÉSENTANT LES  
FRANÇAIS ÉTABLIS  
HORS DE FRANCE ET  
DIDIER GOUJAUD,  
CONSUL GÉNÉRAL DE  
FRANCE À DOUALA.

auctor vitae. Pellentesque sem metus, iaculis in ante id, vulputate imperdiet ligula. Duis ultricies mauris non dolor egestas, vel tempor libero facilisis. Donec lectus justo, porttitor accumsan molestie at, interdum euismod dolor. Cras porttitor libero libero, a auctor dui fringilla vitae Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Praesent vitae cursus leo. Phasellus bibendum porta tincidunt. Curabitur dignissim viverra eleifend. Curabitur eleifend purus in augue vulputate viverra. Morbi lobortis turpis non ante dignissim fermentum id nec purus. Fusce dignissim purus non lorem bibendum tempor vel non erat. Sed et faucibus ipsum, ac pretium est. Suspendisse sollicitudin neque a mi aliquet laoreet. Duis ut nisl tempor, gravida dui lacinia, mattis nisl. Pellentesque habit

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Praesent vitae cursus leo. Phasellus bibendum porta tincidunt.

unt. sit amet, consectetur adipiscing elit. Praesent vitae cursus leo. Phasellus bibendum porta tincidunt. ro facilisis. Donec lectus justo, porttitor accumsan molestie at, interdum euismod dolor. Cras porttitor libero libero, a auctor dui fringilla vitae



Joël  
LABBÉ



© Aëlia Labbé

Projet de loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), projet de loi consommation, projet de loi d'avenir agricole sont les trois textes majeurs pour lesquels Joël Labbé, Vice-président de la Commission des Affaires économiques du Sénat, a été chef de file écologiste cette session 2013/2014. L'occasion d'obtenir de belles avancées, avec un grand nombre d'amendements écologistes adoptés. Il est également intervenu sur l'économie sociale et solidaire, les OGM

ou les ondes. Particulièrement engagé dans la lutte contre les pesticides, il a vu sa proposition de loi « zéro-phytos » promulguée en février 2014, et a déposé une proposition de résolution pour protéger les pollinisateurs et la biodiversité, qui a rassemblé 173 signatures de parlementaires de tous bords politiques confondus. Président délégué pour le Mali du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest du Sénat, Joël Labbé a suivi avec attention le déroulement des événements dans le pays, et

s'intéresse de près aux questions agricoles et de souveraineté alimentaire dans cette partie du globe. Il était présent le 19 septembre à Bamako à l'occasion de l'intronisation du nouveau président malien Ibrahim Boubacar Keita. Côté Morbihan, une page s'est tournée pour le sénateur écolo : il a mis fin à son mandat d'élu local, après 37 ans d'engagement au service de sa commune de Saint-Nolff, dont les 19 dernières comme maire.

## AGROÉCOLOGIE LES GERMES DE LA TRANSITION

« S'engager dans l'agroécologie, à titre individuel et collectif, suppose d'engager un certain nombre de ruptures avec nos modèles en place. »

La transition agroécologique a été au cœur de mes travaux parlementaires lors de cette dernière session. Depuis le colloque co-organisé en avril 2013 au Sénat avec Marie-Monique Robin sur le sujet, j'ai défendu à de nombreuses reprises, dans l'hémicycle ou sur le terrain, une agriculture de proximité, répondant aux besoins alimentaires des habitants, et soucieuse des questions environnementales et sociales. Souvent face à une vision conservatrice productiviste, soutenue par les lobbies de l'agro-alimentaire et des phytosanitaires. L'agenda législatif et l'actualité agricole m'ont donné de multiples occasions de faire valoir notre vision écologiste: renégociation de la PAC, loi d'avenir agricole, Pacte d'Avenir pour la Bretagne, OGM, pesticides, semences, accès au foncier...

Dans le cadre de la loi d'avenir agricole, dont nous allons entamer la seconde lecture, les écologistes ont obtenu de belles avancées : la prise en compte de l'agriculture dans les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), la création des projets alimentaires de territoire ou la reconnaissance juridique des ONVAR (Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale) comme acteurs du développement agricole.

Mais ma plus belle victoire reste sans conteste l'adoption définitive, en février, de ma proposition de loi visant à mieux encadrer l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire national. D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les collectivités devront abandonner l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts, forêts et promenades. Deux ans plus tard, l'interdiction de la vente



© J.Copyright ????????

### JUIN 2014

LOREM IPSUM DOLOR  
SIT AMET, CONSECTETUR ADIPISCING  
ELIT. PRAESENT VITAE  
CURSUS LEO. PHASELUS BIBENDUM PORTA  
TINCIDUNT. CURABITUR  
DIGNISSIM VIVERRA  
ELEIFEND. CURABITUR  
ELEIFEND PURUS IN  
AUGUE VULPUTATE  
VIVERRA. MORBI

de pesticides aux particuliers sera effective. C'est un premier pas. Dans le même temps, nous travaillons pour développer les alternatives. La France occupe toujours le premier rang européen et le troisième rang mondial de l'utilisation des pesticides. Le défi est considérable. Au-delà du problème de santé public que pose l'utilisation massive de ces produits, certains insecticides, les néonicotinoïdes, sont aujourd'hui reconnus comme hautement toxiques pour la biodiversité, notamment pour les pollinisateurs. Suite au colloque que nous avons organisé avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française en juin, j'ai déposé une proposition de résolution invitant le gouvernement français à agir auprès de l'Union européenne pour une interdiction totale de ces insecticides neurotoxiques.

Le chemin sera long pour s'affranchir des dépendances aux OGM, aux pesticides, aux nitrates : Les écologistes doivent continuer à peser pour réorienter profondément les politiques publiques, qui profitent encore très largement à des systèmes d'exploitation portant préjudice à l'environnement, à la santé publique... et à l'économie agricole !

Joël Labbé

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## DES ENGAGEMENTS SOLIDES QUI DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉS

Chef de file des écologistes à la commission du Développement durable, j'ai activement suivi la préparation du projet de loi sur la transition énergétique, au Conseil national du débat, dont j'ai présidé le groupe de travail consacré à la gouvernance, puis comme membre du Conseil National sur la Transi-

tion Ecologique. Les recherches de consensus et les négociations dans ce cadre ont abouti à un certain nombre de gains politiques que l'on retrouve dans le texte présenté par la Ministre le 18 juin.

Les grands objectifs annoncés par François Hollande lors de la Conférence environnementale sont réaffirmés : réduction des émissions de gaz à effets de serre de 40 % en 2030 par rapport à 1990 ; baisse de la consommation énergétique de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ; diminution de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% à 50 % à l'horizon 2025, etc.

Nous avons aussi obtenu une loi de planification énergétique avec une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sur deux exercices (huit puis dix ans), qui garantit une loi crédible dans le temps, car cette PPE doit s'imposer aux investissements d'EDF. C'est ce qui conduit mécaniquement à l'arrêt de 20 réacteurs à l'horizon 2025. Cette loi se traduit aussi par des éléments importants sur la gouvernance, notamment sur les moyens d'action des collectivités territoriales, une boîte à outils intéressante sur le soutien aux énergies renouvelables, etc.

### L'EXIGENCE DE CONCRÉTISATION DE CES AMBITIONS, DANS LA PERSPECTIVE DE LA COP21

Nous serons très attentifs à ce que ces engagements soient tenus dans le projet de loi définitif. Ce sera notre travail de parlementaires de les confirmer par des dispositions législatives précises, et de présenter des amendements pour améliorer certaines mesures.

Nous serons particulièrement vigilants sur les questions de financement, et continuerons à proposer des solutions pouvant être mises en œuvre rapidement. Parallèlement, nous porterons des propositions ambitieuses sur la fiscalité écologique pour la taxation des poids lourds, taxation du diesel, etc.



© Copyright ?????

#### LOREM IPSUM

RONAN DANTEC

À L'ÉCOUTE DES

SALARIÉS D'ABRFI

À CHÂTEAUBRIANT

AVANT LA MISE

EN LIQUIDATION

JUDICIAIRE

DE L'ENTREPRISE.

En tant que rapporteur sur le budget des Transports routiers en 2013, j'avais notamment fait plusieurs propositions pour utiliser le bonus/malus pour réduire la part du diesel dans le parc automobile. Le projet de loi sur la transition énergétique fixe également un cadre pour définir une stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son adoption début 2015 sera essentielle pour assurer la crédibilité de la France pour la Conférence climat (COP21). Comme nous l'écrivions avec Michel Delebarre, dans le rapport remis à Pascal Canfin sur le rôle des collectivités territoriales dans la perspective de Paris Climat 2015, [De l'acteur local au facilitateur global - novembre 2013], elles joueront un rôle majeur pour la réalisation des objectifs globaux, et aussi pour la mobilisation des acteurs locaux et des citoyens.

Ronan Dantec



© Gaël Arnaud

Ronan  
DANTEC

ronandantec.fr

Ronan Dantec est très engagé sur les questions environnementales et de préservation de la biodiversité. Il a été rapporteur de la loi de Joël Labbé, « visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national », adoptée en février en une large majorité. Il a fait adopter un amendement à la loi du 16 juillet 2013, sur la reconnaissance du trafic d'espèces protégées en bande organisée, qui a permis à la France de durcir son action contre le trafic de faune sauvage.

Il est également le chef de file sur le projet de loi sur la biodiversité. Rapporteur pour avis sur le projet de loi sur le développement et la solidarité internationale, Ronan Dantec a fait adopter plusieurs amendements, permettant notamment de reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable. Ronan Dantec est par ailleurs chef de file sur la réforme territoriale. Il s'attache au fil des textes à renforcer les compétences et les moyens des collectivités locales, où

il a obtenu plusieurs avancées. Sur la question des limites territoriales, il défend la prise en compte des spécificités des territoires dans le cadre d'un fédéralisme différencié. Dans la loi ALUR, il a obtenu des avancées sur l'urbanisme et les compétences des collectivités locales : prise en compte des trames vertes et bleues dans les PLU, reconversion des sites et sols pollués, renforcement des peines décidées par le juge en cas de condamnation suite à construction illégale.



## ACCÈS AUX SOINS : IL Y A URGENCE !

En septembre dernier, j'ai remis au Premier ministre le rapport de ma mission parlementaire intitulé « **Accès aux soins des plus démunis : 40 propositions pour un choc de solidarité** ».

Nous avons mené 240 auditions sur tout le territoire auprès de professionnels de santé, associatifs, travailleurs sociaux, responsables de l'assurance maladie et des mutuelles, élus et chercheurs. Le constat est sévère : près de 9 000 000 personnes vivent en France en dessous du seuil de pauvreté, soit avec moins de 977 euros par mois. Pour ces personnes très pauvres, les inégalités dans l'accès aux soins se sont terriblement aggravées. Outre le non-recours aux droits (Aide médicale d'État, Couverture maladie universelle complémentaire, aide à la complémentaire santé), elles sont victimes entre autres de la complexité administrative, des dépassements d'honoraires, des effets de seuil, des refus de soin et du non accès à la prévention. Elles sont alors amenées à retarder leurs soins voire à y renoncer, ce qui a de graves conséquences sur leur santé et impacte lourdement le déficit de l'assurance maladie.

Ces inégalités sanitaires se cumulent en plus à d'autres inégalités. Elles désagrègent le lien social et renforcent les ghettos.

Les 40 propositions que j'ai formulées proposaient notamment un grand choc de simplification, s'attaquant enfin à des lourdeurs administratives kafkaïennes, dans lesquelles les plus fragiles se perdent et disparaissent de tous les réseaux, mais également la suppression des obstacles financiers les plus lourds à l'accès aux soins, la mise en place de dispositifs de prévention accessibles ainsi que l'encouragement énergique à l'essaimage de nombreuses pratiques innovantes, efficaces mais peu reconnues.

Bientôt un an plus tard et malgré certains engagements du gouvernement, le choc de solidarité n'a pas eu lieu. On est très loin du compte.

**Voilà pour quoi j'organiserai les vendredi et samedi 10 et 11 octobre 2014 un grand forum pour l'accès aux droits en Seine-Saint-Denis,**

**dans les locaux de Paris 8 à Saint-Denis. Vous y êtes les bienvenue-s !**

Créé au sein de la Commission des Affaires Sociales du Sénat sur proposition des écologistes en septembre 2013, le « Comité de Suivi Amiante », que je préside, a rendu ses conclusions le 2 juillet 2014 après de nombreuses auditions.

L'amiante est une catastrophe sanitaire majeure. Du fait de la pression des lobbies, il a été interdit très tardivement en France, en 1997, soit 20 ans après avoir été officiellement déclaré substance cancérigène. La Direction Générale de la Santé prévoit entre 68 000 et 100 000 morts d'ici 2050.



© Marine Tondelier

### JUIN 2014

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA CRIIRAD AVEC ALINE ARCHIMBAUD POUR LE GROUPE ÉCOLOGISTE ET LE MAIRE D'ARLIT (NIGER) POUR DÉNONCER LES DANGERS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'EXPLOITATION PAR UNE FILIALE D'AREVA D'UNE MINE D'URANIUM.

Il reste 200 000 tonnes d'amiante dans les bâtiments publics et privés. Il faut absolument mettre en place une stratégie de désamiantage nationale qui n'existe pas aujourd'hui.

Concernant le désamiantage, le rapport souligne que des avancées réglementaires importantes ont été faites en 2011 et 2012 pour la protection des travailleurs et des populations, **mais qu'elles sont très peu appliquées** par manque de pilotage national et par manque dramatique de moyens des corps de contrôle sur le terrain. D'où 28 propositions qui viennent d'être communiquées au Premier Ministre.

**Aline Archimbaud**



© Sénat

Aline  
**ARCHIMBAUD**

Aline Archimbaud s'est investie dans les débats sur le projet de loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et les secteurs du logement, de la santé, de l'éducation, de la formation etc. Elle a travaillé activement notamment sur le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, le projet de loi sur l'accessibilité des lieux et transports publics à tous, le don de jour de repos aux parents d'un enfant gravement malade, la loi

sur l'économie sociale et solidaire, et est intervenue dans des débats sur la situation en outre-mer, sur la pauvreté ou encore le système de santé. Elle a par ailleurs déposé une proposition de loi visant à intégrer dans l'actuel système de bonus malus qui ne s'applique pour l'instant qu'au CO2 - pour lutter contre le réchauffement climatique - un deuxième critère concernant la pollution de l'air (particules fines et oxyde de carbone, le fameux NOX). Le bonus

malus est en effet un dispositif équilibré, à la fois incitatif et dissuasif: les sommes versées pour le malus permettant de verser des bonus, primes incitatives aux consommateurs choisissant d'acheter des véhicules neufs moins polluants. En Seine-Saint-Denis elle s'est mobilisée pour soutenir notamment les projets de solidarité avec les Roms, contre la pollution environnementale (Gare de Drancy, Fort de Vaujours) et pour l'accès aux droits.

[alinearchimbaud.eelv.fr](http://alinearchimbaud.eelv.fr)





© Marie-Christine Blandin

Au sein de la Commission des Affaires sociales, Jean Desessard poursuit le combat qu'il mène depuis des années, à savoir la défense des droits des salariés, des chômeurs et des précaires. Ces derniers mois, il a été chef de file de nombreux textes : la réforme des retraites, se réjouissant de quelques avancées comme la prise en compte de la pénibilité mais marquant son opposition à l'augmentation de la durée de cotisation ; la formation

professionnelle où il a salué la mise en place du compte personnel de formation et la suppression l'article sur la réforme de l'inspection du travail ; la non-délocalisation des sites industriels ; la lutte contre la concurrence sociale déloyale; ou encore l'encadrement des stages et les élections prud'homales. Rapporteur sur la proposition de loi de Corinne Bouchoux visant à autoriser l'assistance médicalisée pour une fin de vie digne, il travaille actuellement

avec plusieurs membres de la Commission à l'élaboration d'un nouveau texte rassemblant l'ensemble des groupes parlementaires. Membre du groupe de travail des assises de la fiscalité des ménages mis en place par Jean-Marc Ayrault, Jean Desessard a travaillé avec Eva Sas au nom des parlementaires écologistes. Dans la foulée, il compte présenter une brochure sur la fiscalité écologique aux Journées d'été.

[desessard-senateur.org](http://desessard-senateur.org)

## RÉFORME DE LA FORMATION PROFES- SIONNELLE

### UN PAS EN AVANT VERS UN DROIT UNIVERSEL À LA FORMATION

Le 18 février 2014, le Sénat examine le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Ce texte transcrit dans la loi l'accord national interprofessionnel relatif

à la formation professionnelle signé le 13 décembre 2013 par les partenaires sociaux.

Le volet formation professionnelle contient une avancée majeure : le compte personnel de formation (CPF). Directement rattaché au travailleur, tout au long de sa carrière, il constitue une évolution notable par rapport au précédent droit individuel à la formation (DIF) qui était ouvert aux seuls salariés avec un an d'ancienneté, mobilisable avec accord de l'employeur et dont la portabilité entre deux emplois posait problème.

les jeunes n'ayant jamais travaillé, les personnes en situation de handicap... Pour s'extraire de cette logique, nous avons défendu de nombreux amendements pour augmenter le nombre de points sur le compte de tous ces publics, afin de leur garantir un accès privilégié à la formation et favoriser leur retour dans l'emploi.

La loi a permis aussi de clarifier les compétences de chacun des acteurs en mettant les régions au centre des dispositifs. Celles-ci ont désormais la responsabilité de la formation continue de tous les publics. Il s'agit là d'une avancée certaine, qui centralise les compétences à l'échelon adapté et qui devra s'accompagner des transferts de financement lors du vote du budget.

Le projet de loi prévoyait une réforme de l'inspection du travail instaurant des degrés hiérarchiques intermédiaires qui auraient placé les inspecteurs sous l'autorité directe du ministère et des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Cette réforme était en contradiction avec la convention OIT 81 du Bureau international du travail qui prévoit l'indépendance de l'inspection du travail au niveau international. Nous nous sommes résolument opposés à cet article et nous avons conditionné notre vote favorable sur le projet de loi à sa suppression.

Cet article ayant été rejeté par les parlementaires, nous avons voté pour le texte se limitant à la formation professionnelle continue.

Dans la continuité de ce texte, j'ai demandé la tenue d'un débat au Sénat, durant lequel j'ai interrogé le ministre du travail sur l'adéquation de la formation avec les besoins des chômeurs. Chaque année, 400 000 postes sont déclarés non pourvus et il est impossible de connaître la ventilation des causes entre manque de formation, attractivité du poste et contexte économique. J'ai découvert qu'il manquait un tableau de bord pour actionner les bons leviers institutionnels et j'ai demandé au ministre de mettre en œuvre ce « GPS de l'action publique en matière d'emploi ».

### LOREM IPSUM

LOREM IPSUM DOLOR

SIT AMET, CONSECTETUR ADIPISCING

ELIT. PRAESENT VITAE

CURSUS LEO. PHASELUS BIBENDUM PORTA

TINCIDUNT. CURABITUR

DIGNISSIM VIVERRA

ELEIFEND. CURABITUR

ELEIFEND PURUS IN

© Copyright ???

Cependant, ce compte personnel de formation reste dans une logique assurantielle : c'est en travaillant que l'on obtient des droits à la formation. Ce système est très défavorable à ceux qui ont le plus besoin de formation : les chômeurs, les précaires,



## Corinne BOUCHOUX



© Anita Nouteau

Corinne Bouchoux a dressé, en 2013, un bilan complet de l'application de la loi sur la reconnaissance et l'indemnisation des essais nucléaires français avec un collègue. Chiffres à l'appui, - 12 dossiers de demande d'indemnisation sur 880 ont connu un sort favorable - le constat est clair : la loi ne fonctionne pas. Le rapport a conduit à des propositions d'amélioration : une meilleure prise en compte des victimes des essais nucléaires avec

la garantie d'une indépendance accrue de l'administration en charge du traitement des dossiers. Ces évolutions furent adoptées via des amendements, lors de l'examen de la loi de programmation militaire même si les écologistes n'ont pas voté cette loi qui sanctuarise la dissuasion nucléaire. Corinne Bouchoux a déposé une proposition de loi relative à la fin de vie qui vise à remettre le patient au cœur du dispositif et à lui donner le droit

de choisir librement, sa fin de vie, dans la dignité et d'assurer un accès universel aux soins palliatifs. Inscrite à l'ordre du jour du Sénat le 13 février dernier, elle a permis un véritable débat sur ce sujet sensible et la construction d'un groupe de travail réunissant toutes les sensibilités politiques. Enfin, à la commission de la culture, elle est rapporteure pour avis du budget de la culture pour la partie arts visuels et travaille aussi la question de la photographie.

### REFONDER LE DROIT À L'INFORMATION PUBLIQUE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

#### ENJEU CITOYEN, OPPORTUNITÉ STRATÉGIQUE

Durant six mois, j'ai été rapporteure de la mission commune d'information, créée à l'initiative du groupe écologiste pour la session 2013-2014. J'ai ainsi entendu, tout d'abord, des représentants d'associations, de collectifs citoyens et d'entreprises

réutilisatrices de données publiques, des journalistes de données et des praticiens du droit, afin d'identifier les difficultés encore rencontrées dans l'accès aux documents administratifs pour comprendre les attentes en matière de publication et d'ouverture des données publiques.

Dans un second temps, la mission s'est tournée vers des administrations, centrales, déconcentrées ou locales, ainsi que des producteurs de données publiques, pour mesurer l'ampleur, la qualité et la pertinence de l'offre disponible d'informations publiques, et les politiques mises en œuvre en la matière, dans un contexte international d'affirmation d'un objectif d'ouverture des données publiques.

#### TRADITION DU SECRET

Pour mieux répondre aux enjeux démocratiques et économiques qui s'attachent à la transparence administrative, la mission préconise de refonder le droit à l'information publique.

Furent formulées un ensemble de recommandations en ce sens, destinées à donner sa pleine efficacité au droit d'accès individuel aux documents administratifs introduit en 1978 et à créer, à partir du périmètre des données accessibles en droit, une obligation pour l'administration de mettre en ligne à la fois les documents d'intérêt général et ceux dont la mise en ligne est sollicitée.

Cette loi marquait une rupture avec la tradition du secret en posant un principe de liberté d'action.

Mais 35 ans plus tard, les avancées en matière de transparence administrative sont en deçà des enjeux et des attentes de la société civile. Concrètement, le rapport, adopté à l'unanimité des présents, propose de créer un « référé communication » devant le juge administratif et d'instaurer un nouveau droit d'accès numérique à l'information publique. Nous comptons sur l'efficacité de mesures dissuasives, tout en préconisant un renforcement des sanctions en cas de réutilisation frauduleuse. Au-delà de l'ouverture des données publiques, leur mise en forme est aussi problématique. « Absence



© Hélène Bieri

#### MAI 2014

CORINNE BOUCHOUX  
ÉTAIT AU LYCÉE JEAN  
BODIN DES PONTS DE  
CÉ LE 19 MAI DERNIER  
POUR PRÉSENTER  
SON TRAVAIL À TROIS  
CLASSES DE SECONDE.

de contextualisation » mais aussi d' « harmonisation des processus » rendent difficile la réutilisation des données, selon nos conclusions.

Pour pallier ces difficultés, la mission propose de « veiller à l'intelligibilité pour le plus grand nombre des informations publiques », donnant l'exemple de visualisations sous forme de cartes ou de graphiques. Si la volonté politique est bien là, il est temps pour les administrations de se mettre à jour, car le chemin est encore long. La création d'un poste de chef des données publiques, récemment annoncée par le ministère de la Fonction publique, devrait y participer.

**Corinne Bouchoux**

# FRAGILE DÉMOCRATIE VERS LE NON-CUMUL DES MANDATS

Par des « cavaliers »\*, des jeux de procédure, des laisser-faire ou des « oublis », beaucoup de bons arbitrages sont menacés.

C'est ainsi qu'au détour de la loi d'avenir pour l'agriculture, la ministre Fioraso a voulu jouer la troisième mi-temps de la loi Enseignement Supérieur et Recherche

de juillet 2013.

Ce texte, trop proche de la loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités) de la droite, avait été le fruit d'âpres discussions entre groupes politiques et d'arbitrages sur des améliorations ponctuelles, mais conséquentes, validées ensuite par la commission mixte paritaire et le vote des deux chambres. Les écologistes avaient obtenu des avancées en matière de démocratie pour les élections au conseil d'administration et au conseil académique des communautés d'universités et d'établissements, sur lesquelles le gouvernement a voulu revenir au détour d'un article de la loi agricole ! En séance, les bredouilllements du ministre Le Foll en disaient long sur le caractère "cavalier" de cette disposition, il a tout de même justifié du bien-fondé de ce changement par le fait que le gouvernement n'était pas à l'origine de la disposition adoptée dans la Loi ESR... Quelle belle délégitimation du Parlement !

## OFFENSIVE CONTRE LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Autre sujet, contexte et protagonistes (un peu) différents, même inquiétude sur la méthode. Le groupe UMP du Sénat a déposé une proposition de loi constitutionnelle sur la charte de l'environnement mettant à mal le principe de précaution, au prétexte de ne pas entraver l'innovation. Rien de bien étonnant de la part de ses auteurs, plus attentifs aux lobbies qu'aux victimes et lanceurs d'alerte. Mais en séance, j'ai assisté à un jeu de rôles : le pré-



© Jérémie Crépel

### FÉVRIER 2014

LES MILITANTS  
MOBILISÉS POUR  
LA DÉFENSE DU  
RENARD, LÉGALEMENT  
CONSIDÉRÉ COMME  
«NUISIBLE», ALORS  
QUE SE PRÉPARENT  
LES FUNESTES  
«CHTI FOX DAYS»  
(OPÉRATION INTENSIVE  
DE «RÉGULATION»  
ACCOMPAGNÉE D'UNE  
COMMUNICATION  
OUTRANCIÈRE DES  
CHASSEURS).

\* CAVALIER LÉGISLATIF :  
DISPOSITION SANS  
RAPPORT AVEC LE  
TEXTE DANS LEQUEL  
ELLE EST INSÉRÉE.

sident PS de la commission des lois, déposant un amendement exigeant et le retirant au profit d'un bien moins-disant ; la ministre qui s'en remet tristement à la sagesse du Sénat... Si ce texte avait une suite, le principe de précaution ne s'appliquerait plus qu'au travers une simple loi... dont l'existence et le contenu sont hypothétique et à risque. Et en attendant la loi, tous les jugements en faveur de technologies dangereuses sont envisageables.

Et lorsque l'on fêtait en grandes pompes les 50 ans de l'INSERM, le personnel politique était bien représenté pour écouter l'allocution d'ouverture du président Hollande... mais je me suis sentie bien seule à entendre, dans la suite de la matinée, les appels des chercheurs pour de véritables politiques de santé environnement ! Il faut dire qu'au Sénat, les textes «santé et diesel» ou «santé et ondes» sont bizarrement débattus exclusivement aux finances ou aux affaires économiques (pour la santé des opérateurs de téléphonie mobile ?).

Parallèlement, il a fallu plus d'un an, de ministères en conseillers, pour tricoter finement les décrets d'application de la loi Blandin sur la protection des lanceurs d'alerte et l'indépendance de l'expertise. Ces décrets sont prêts. Ils sont à la signature de Ségolène Royal.

Marie-Christine Blandin



© Nourc

Marie-Christine  
BLANDIN

mariechristineblandin.eelv.fr

Quel est le bilan de cette année, depuis la présidence de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication ? Malgré les annonces, les rumeurs, les rendez-vous de préparation dans les ministères, depuis le temps intense des deux lois "refondation de l'école" et "enseignement supérieur et recherche", nous ne voyons plus rien venir. Où est la loi Création artistique et culturelle? Pourquoi ne réforme-t-on pas l'audiovisuel? Même sur le sujet apaisé et consensuel du patrimoine (comprenant les sites protégés,

l'archéologie...), point de texte avant l'été. Le sport ? Nous n'avons reçu ni texte sur le dopage ni le beau texte sur le sport et la santé que portait Valérie Fourneyron... Alors en attendant, ma commission veille à l'application des lois (notamment des pépites de la "refondation de l'école"), auditionne (archéologie préventive, intermittence, MOOCs, régimes de protection du patrimoine, culture scientifique, entre autres thèmes)... Elle refait les comptes pour les intermittents. Elle revisite à sa façon les fondements du financement public de la culture.

Réaffirmer la priorité à la reconnaissance des droits culturels de chacun, de sa différence et de sa richesse, et la nécessité de faire rencontre, échange, société et épanouissement mutuel n'est pas du luxe en ces temps d'individualisme des gens et de course au rayonnement des décideurs aveuglés par la compétitivité. Oui la culture est une responsabilité partagée de l'Europe, de l'État et des collectivités, et nous l'inscrivons dans la loi décentralisation.



## DE L'ARCTIQUE AU CLIMAT

Parmi les dossiers au long cours dont j'ai la responsabilité, il en est un qui occupe une place singulière.

Je veux parler de l'Arctique, région sur laquelle je travaille pour la commission des Affaires européennes depuis l'été 2013. Je viens de lui consacrer un rapport d'information de 200 pages, dont l'objet était d'étudier les stratégies européennes relatives à cette région, et de formuler des propositions pour l'action de l'Union européenne et pour celle de la France.

### UNE RÉGION AU COEUR DES PROBLÉMATIQUES ÉCOLOGIQUES

L'Arctique concentre des enjeux considérables qui excèdent largement sa propre zone géographique. Climat, pollutions, gestion des ressources naturelles énergétiques, minérales ou halieutiques, fonte des glaces et navigation, accès aux eaux internationales et revendications territoriales sont des problématiques qui sont très présentes au pôle Nord, mais dont la dimension globale n'est pas moins évidente ; elles se nourrissent les unes les autres tant au sein du cercle polaire que dans les régions tempérées, et jusqu'au niveau des tropiques et de l'équateur.

### UNE RÉGION À PRÉSERVER

Le jeu complexe qui articule ces différentes problématiques entre elles est en train de transformer l'Arctique. Car la région est désormais au coeur des convoitises ! Même un pays comme la Chine, qui ne s'y intéressait que fort peu jusque-là, y est désormais très actif. Il faut dire que, conséquence directe des dérèglements climatiques, la fonte de la banquise aggrave ces derniers tout en facilitant - du moins certains l'espèrent-ils - l'augmentation du trafic maritime et l'exploitation de minerais et d'hydrocarbures. Cette perspective a de quoi séduire États arctiques et populations autochtones comme



© Bureau d'André Gattolin

#### DÉCEMBRE 2013

EN DÉPLACEMENT EN ISLANDE POUR LA PRÉPARATION DE SON RAPPORT ARCTIQUE. ANDRÉ GATTOLIN EST ACCUEILLI À REYKJAVIK PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE MARC BOUTEILLER ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'ARCTIQUE MAGNÚS JÓHANNESSON.

celle du Groenland, qui compte sur l'exploration minière pour gagner son indépendance financière vis-à-vis du Danemark. Mais elle s'avère dangereuse tant pour le climat que pour l'environnement et les hommes eux-mêmes...

### METTRE L'ARCTIQUE AU CŒUR DE PARIS 2015 ?

Agir dans ce contexte pour limiter les dégâts liés à la spéculation et à l'exploitation de ces ressources ne sera facile ni pour la France ni pour l'Europe, dont la légitimité dans la région est diversement appréciée. L'urgence est pourtant bien là. Par chance, le Sommet sur le climat prévu en 2015 à Paris nous offre la possibilité d'influer positivement sur le cours des événements dans la région, en consacrant une partie des discussions à la situation du pôle Nord. Un lien que nous impose la réalité mais que nous n'avons pourtant jamais fait jusqu'à aujourd'hui dans de telles négociations internationales ! Réparer cet oubli, comme je le propose, ne résoudra évidemment pas tout. Mais cela n'en constituera pas moins un pas essentiel dans la bonne direction.

**André Gattolin**

et l'introduction de représentants des usagers dans les conseils d'administration des groupes audiovisuels publics. En matière européenne, enfin, André Gattolin a notamment pu appuyer les projets de renforcement de la législation en faveur de la qualité de l'air, évaluer les projets de réforme d'Europol et Eurojust, ou encore mener un travail au long cours sur l'avenir de la région arctique et ses répercussions pour l'ensemble de la planète.

[andregattolin.eelv.fr](http://andregattolin.eelv.fr)



© Bruno Lévy

André  
GATTOLIN

Hauts-de-Seine, commission Culture, Éducation, Communication et commission des Affaires européennes : ces trois « territoires » ont structuré le travail d'André Gattolin tout au long de l'année 2013-2014. Il a ainsi oeuvré à l'acceptation, par le Ministère de l'Éducation nationale, du projet de la Mairie de Genevilliers dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, et participé aux manifestations en faveur d'Airparif, contre le retrait de ses capteurs

à Issy-Les-Moulineaux ou de ses subventions au Conseil général. Auteur d'un rapport sur les jeux vidéo qui a permis de nombreuses avancées en faveur de cette industrie très créative de l'économie française, André Gattolin a aussi travaillé sur la modernisation du secteur des médias. Il a par exemple obtenu, avec le Groupe écologiste, l'alignement du taux de TVA appliqué à la presse numérique sur celui de la presse imprimée,

Leila  
AÏCHI



© JA

Membre du bureau de la Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces armées, Leila Aïchi s'est employée à y défendre les enjeux environnementaux et énergétiques. Lors de son interpellation à Jean-Marc Ayrault au sujet de l'arrestation et de l'emprisonnement des militants de Greenpeace par les Russes, Leila Aïchi a fait l'objet de vives critiques lorsqu'elle a déclaré que ces militants étaient « des héros au même titre que les lanceurs d'alerte, tels que Chico Mendes ou Paul Watson ».

Leila Aïchi s'est aussi fortement impliquée dans la défense du

principe de l'action de groupe (class action), allant lors du débat, jusqu'à présenter des amendements conjointement avec Chantal Jouanno, également membre du Forum de l'écologie, notamment pour élargir l'action de groupe à la Santé-Environnement, au droit boursier et au préjudice environnemental.

La sénatrice a participé en avril à une délégation parlementaire en Turquie au cours de laquelle elle a rencontré les autorités turques et où elle a pu se rendre dans un camp de réfugiés à la frontière syrienne.

Depuis un an, la sénatrice Aïchi participe à un comité de pilotage

mené par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International sur le thème de la décentralisation et la gouvernance locale. Au cours de ces travaux, les participants ont notamment pu débattre des appuis multilatéraux du Ministère et de la coopération décentralisée comme appui à la décentralisation.

Lors de l'examen du projet de loi relatif au Développement et à la Solidarité Internationale, elle est parvenue à faire adopter plusieurs amendements, notamment : la gestion durable de l'eau, le trafic de biodiversité et surtout, la grande innovation de la sénatrice Aïchi en vue de la COP21, la reconnaissance des « pays en grande difficulté climatique »; et ce, malgré une très forte opposition d'une partie de l'UMP et du PS.

## LA GREEN DEFENSE À LA CROISÉE DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA DÉFENSE

En tant qu'écologistes, nous devons nous emparer de l'ensemble des sujets qui concernent directement les Français. La défense en est un. Nous ne pouvons plus nous permettre de tabous !

C'est dans ce sens que j'ai organisé, le 14 février 2014, une rencontre entre écologistes et militaires autour du Livre vert de la défense.

stress hydriques, nourriciers, environnementaux et énergétiques est dû au changement climatique, à la finitude des ressources, à l'évolution démographique et aux modes de vie.

Ces crises d'un genre nouveau imposent aux armées du monde entier de s'adapter dans leur manière d'opérer mais également dans la définition globale de leur stratégie. Ainsi, dans la loi de programmation militaire 2014-2019, j'ai pu faire reconnaître le dérèglement climatique comme risque stratégique pour la défense, cette reconnaissance est une grande victoire pour les écologistes.



### FÉVRIER 2014

LORS DU COLLOQUE

SUR LA GREEN

DEFENSE, ORGANISÉ

LE 14 FÉVRIER 2014 AU

SÉNAT, LA SÉNATRICE

LEILA AÏCHI A

NOTAMMENT ACCUEILLI

(DE GAUCHE À DROITE)

DANIEL COHN-BENDIT,

CO-PRÉSIDENT DU

GROUPE VERTS/

ALLIANCE LIBRE

EUROPÉENNE AU

PARLEMENT EUROPÉEN,

LE SÉNATEUR JACQUES

GAUTIER ET LE GÉNÉRAL

D'ARMÉE BERTRAND

RACT-MADDOUX, CHEF

DE L'ÉTAT-MAJOR DE

L'ARMÉE DE TERRE.

Pour la première fois, un dialogue a pu s'établir, autour de la Green Defense, entre les écologistes, les militants, les associations anti-nucléaires, les ONG écologistes, le Chef d'Etat-major de l'armée de Terre, des Généraux, le Secrétaire-Général Adjoint de l'OTAN, la Directrice de l'Agence Européenne de Défense et plusieurs hauts représentants politiques. Nous avons alors pu voir apparaître les points de convergence existants face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

En effet, nul ne peut ignorer l'existence d'un lien prégnant entre dégradation socio-environnementale et conflits. Plus encore, l'accroissement des

Pour recevoir le Livre vert de la défense EELV vous pouvez nous contacter à l'adresse [l.aichi@senat.fr](mailto:l.aichi@senat.fr)

### LA GREEN DEFENSE : UNE TRIBUNE POUR L'EUROPE

La transition énergétique et écologique des armées est avant tout l'occasion pour les politiques européennes de converger vers des objectifs communs et de mettre en place des capacités d'interventions européennes. En effet, l'impuissance des actions militaires classiques appelle les armées à s'organiser, au niveau européen, autour de six missions prioritaires que sont la prévention des conflits, l'assistance aux populations, la protection de la biodiversité, la sécurité collective, la défense du territoire et les opérations extérieures.

Force est de constater que des opérations européennes ont déjà permis d'établir un climat de confiance et de favoriser les négociations dans des zones conflictuelles. Il en va donc de notre responsabilité d'adapter le projet européen aux défis d'aujourd'hui.

Je terminerai mon propos en empruntant les mots de Chateaubriand : « Les forêts précèdent les hommes, les déserts les suivent ». Seul un dialogue élargi, comprenant l'ensemble des parties-prenantes, nous permettra d'éviter cette catastrophe.

Leila Aïchi





© BC

Jean-Vincent Placé, membre de la commission des finances, a défendu les positions écologistes sur les nombreux textes économiques et financiers débattus au Sénat. De la fiscalité écologique à la solidarité des territoires, il a porté les revendications écologistes lors des débats relatifs à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles, à la réforme de la dotation globale de fonctionnement ou encore au financement du service public de l'assainissement

ou à l'évolution des péréquations communale, intercommunale et départementale. Rapporteur pour la mission « sécurité » de la loi de finances pour la troisième année consécutive, il a en outre été chargé d'une mission de contrôle budgétaire sur les investissements de la police et de la gendarmerie. Ces deux rapports l'ont conduit à rencontrer de nombreux acteurs sur le terrain, notamment en Essonne. Il s'est par ailleurs également engagé contre l'exploitation du gaz

de schiste dans son département. L'actualité politique ayant elle aussi été très dense, il s'est exprimé à deux reprises au Sénat sur les orientations politiques affichées par le Gouvernement, tout d'abord en réaction au discours de politique générale du Premier Ministre Manuel Valls, puis à l'occasion du débat sur le programme de stabilité fin avril 2014.

[jeanvincentplace.eelv.fr](http://jeanvincentplace.eelv.fr)

## BRAS DE FER SUR LE BUDGET

Cette année encore, les débats sur le projet de loi de finances et le projet de loi de finances rectificatives de l'automne ont été les grands rendez-vous budgétaires de la session parlementaire. Ils ont été l'occasion de réaffirmer nos convictions en matière fiscale. Par nos amendements, nous avons encouragé la reconversion de nombreuses filières vers des modèles plus durables, par le biais de la lutte contre l'obsolescence programmée, du soutien à la rénovation thermique des bâtiments, ou encore du renforcement de la taxe carbone. J'ai en outre défendu une TVA réduite pour les transports urbains publics, véritables services de première nécessité œuvrant à l'égalité et à la solidarité des territoires.

### UN TAUX D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS MODULÉ

Lors des assises de la fiscalité, auxquelles étaient invités à siéger les parlementaires, je me suis investi sur la réforme de l'impôt sur les sociétés. Au cœur des discussions sur le pacte de responsabilité et de solidarité, nous avons rappelé notre refus de donner carte blanche aux entreprises bénéficiant des allègements de charges patronales, ainsi que notre engagement en faveur de la conversion écologique de la société. Parmi nos nombreuses propositions, nous avons défendu un taux d'impôt sur les sociétés modulé en fonction du fléchage des bénéficiaires, encourageant la création d'emploi et l'investissement et non la rémunération des actionnaires. L'intervention publique dans l'économie n'est en effet pertinente que si elle va dans le sens d'un soutien aux investissements et aux innovations pour une économie plus durable.

Nous continuerons à œuvrer pour que nos revendications soient entendues lors des débats parlementaires.

Il faut toujours rappeler à nos partenaires comme à nos adversaires que notre modèle de production et de consommation actuel est intenable.

Nous, les écologistes, devons être les pionniers de la transformation de notre société vers un modèle plus soutenable et plus juste socialement. Le diktat de la stabilité financière martelé par l'Union européenne n'a que trop duré.



© Fiona Texeira

#### FÉVRIER 2014

LES SÉNATRICES  
ET SÉNATEURS  
ÉCOLOGISTES SONT  
VENUS EN NOMBRE  
À NANTES, LE 22  
FÉVRIER 2014,  
POUR MANIFESTER  
CONTRE LE PROJET  
D'AÉROPORT À NOTRE-  
DAME-DES-LANDES.

Notre combat contre l'austérité imposée par le Gouvernement au détriment de la solidarité ne se relâchera pas, car nous voulons que la coopération entre les acteurs économiques l'emporte sur la course effrénée vers une croissance insoutenable. Au niveau européen, l'harmonisation fiscale et l'intégration politique doivent aller de pair, pour une France plus innovante et plus durable, dans une Europe plus juste et plus solidaire.

**Jean-Vincent Placé**

# UNE ANNÉE PARLEMENTAIRE AU SERVICE DES DROITS DES FEMMES

Une année bien chargée pour la Commission des lois ! J'y ai examiné des textes ayant trait, sous divers angles, aux droits humains et aux libertés individuelles. Mais ce sont bien **les femmes** qui ont été au cœur de mes réflexions.

**Le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes**, arrivé au Sénat en septembre 2013, bien que timoré quant au sort des femmes immigrées, a comblé le grand retard de la France en la matière. Les femmes sont encore minoritaires au Parlement, dans les conseils d'administration, à la tête des entreprises, dans les fonctions de professeur des universités, etc. Nos aïeules avaient pris leur destin en mains pour obtenir des droits, y compris celui de voter. À nous de donner un nouveau coup de collier, pour dépasser le stade des vœux pieux.

Lors de la deuxième lecture de ce texte, en avril 2014, un âpre débat a entouré la question de la suppression du mot « **détresse** » figurant dans la loi initiale autorisant l'IVG de 1973. Le choix ou le refus de la maternité sont l'affaire des femmes, et le **droit à l'IVG** un acquis fondamental. Finalement, le mot est tombé. Une victoire symbolique, mais importante, sur la réaction !

Le vote, le 5 mai 2014, du projet de loi autorisant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la **prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique**, définit désormais un cadre juridique complet. Il était temps. Selon un rapport publié en mars 2014, 33% des femmes interrogées avaient été victimes de violence physique, 5% avaient été violées, 55% avaient été victimes de harcèlement sexuel. En France, une femme sur 10 est victime de violences conjugales.

Toujours les femmes, avec une proposition de loi que j'ai déposée le 7 mai 2014, cosignée par une majorité des membres du groupe écologiste, visant à assurer l'**accès à la PMA aux couples de lesbiennes et aux femmes seules**. Autre engagement oublié de François Hollande.



© Sénat

JUIN 2013

CÉRÉMONIE D'OCTROI

SYMBOLIQUE DU

DROIT DE VOTE AUX

ÉTRANGERS

Last but not least, je suis vice-présidente de la commission spéciale mise en place au Sénat pour étudier la **proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel**. Considérant que la pénalisation des clients constituait une mesure dangereuse pour la sécurité et la santé des personnes prostituées, j'ai contribué, par voie d'amendement, à la suppression de cet article. J'ai également, et je m'en félicite, obtenu le renforcement des mesures d'insertion sociale et professionnelle des personnes prostituées.

## FOCUS SUR... LA RÉFORME PÉNALE

J'ai eu le privilège d'être cheffe de file pour le groupe écologiste du projet de loi relatif à l'individualisation des peines et la prévention de la récidive. Un texte humaniste et ambitieux qui a été l'occasion pour les écologistes de défendre leurs positions et de peser pour qu'il soit un véritable projet de gauche.

Je me félicite de la réussite de la commission mixte paritaire qui, si elle n'a pas gardé l'intégralité des mesures dont nous avons été à l'origine, en a conservé l'essentiel et a permis au Sénat de montrer qu'il était capable non seulement d'esprit de consensus mais aussi d'ambition et de liberté.

Esther Benbassa



© Guillaume Baptiste

Esther  
BENBASSA

estherbenbassa.eelv.fr

L'activité parlementaire d'Esther Benbassa a été, cette année encore, riche en combats. Elle a déposé 3 propositions de lois : 1) autorisant l'usage contrôlé du cannabis, 2) ouvrant la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, 3) visant à protéger l'identité de genre. Elle a montré sa pugnacité en interrogeant le gouvernement sur des sujets sensibles : droits de l'homme en Turquie, contrôle au faciès, accès à la justice, laïcité

et montée de l'antisémitisme meurtrier. Elle a également été cheffe de file pour plus d'une vingtaine de textes dont le projet de loi de réforme pénale et celui pour la ville et la cohésion urbaine. Elle a été rapporteure, pour la Commission des Lois, de deux propositions de lois : l'une visant à l'indemnisation des personnes victimes de prise d'otages, la seconde créant un dispositif de suspension de détention provisoire pour motif d'ordre médical.

Les auditions de la commission spéciale sur la lutte contre le système prostitutionnel, dont elle est vice-présidente, et de la mission d'information sur la lutte contre les discriminations sont venues compléter une année bien remplie. Esther Benbassa et Jean-Vincent Placé ont créé le club de réflexion Ecologie République et Libertés (EReL) qui s'est déjà réuni deux fois autour d'intellectuels de renom.





**Groupe écologiste du Sénat**

Retrouvez toute l'actualité  
et les interventions  
du groupe écologiste sur

[www.ecologistes-senat.fr](http://www.ecologistes-senat.fr)